

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHADRAC
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le quatorze novembre à 19 heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CONVERT Gérard, Maire.

Présents : Mme BRUSTEL, Mr DELABRE, Mr GARNIER, Mme THIEBAULT
Maires Adjoints

Mr ARSAC, Mme BOURDELAIN, Mme COZE, Mme DE ALMEIDA, Mme FERREBOEUF, Mr FIALON, Mr GIBERT, Mr HARITCHABALET, Mme LE GOFF, Mme MALZIEU, Mr MAYRAND, Mr MENINI, Mme MIALON, Mme PEYRON, Mr POURHADI, Mr ROCHER, Mr TRANCHARD conseillers municipaux.

Excusés : Mme ALLIBERT a donné procuration à Mme BOURDELAIN

Secrétaires : Mme DE ALMEIDA – Mr HARITCHABALET

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Madame Arlette THIEBAULT, Maire Adjoint à la vie sociale, informe les membres du conseil municipal que l'évaluation du Contrat Enfance Jeunesse 2010/2013 est en cours, ainsi que le diagnostic partagé de territoire, en vue de son renouvellement pour la période 2014/2016.

Ce contrat est fondamental en matière d'objectifs et de cofinancement entre la collectivité et la CAF, pour une politique de développement des formes d'accueil à caractère social en direction de la petite enfance et de la jeunesse.

Monsieur Edouard CHATEAU Conseiller Territorial de la CAF, viendra présenter prochainement les grands axes et les budgets des 3 actions ciblées, à savoir :

- Le multi-accueil
- L'ALSH
- Le Secteur ALSH ADO

Le nouveau contrat enfance jeunesse validé par la CAF et la communauté d'agglomération début décembre, sera présenté au prochain conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation et autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat enfance jeunesse.

CONVENTION AGENCE DE CONSULTING

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de la recherche d'un médecin, il a été contacté par une agence de consulting « EUROPEAN CADUCEE CONSULTING », qui met en relation des collectivités et des médecins, en vue d'une éventuelle installation.

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est portée acquéreuse de deux locaux d'environ 60m² chacun dans le futur bâtiment « Villa Liberty », afin de faciliter l'installation de médecins. Suite aux difficultés rencontrées pour trouver un médecin, cette société propose de soumettre des candidatures, moyennant une rémunération d'environ 4.000 € à 6.000 € pour cette prestation après installation du médecin.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à garder contact avec cette société, et de lui demander de prospector afin de trouver un, voire deux médecins susceptibles de s'installer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Monsieur Didier TRANCHARD, membre de la commission des Finances, présente les décisions budgétaires modificatives étudiées en commission des finances le 6 novembre dernier.

PROGRAMME GARAGE CLSH ROUTE DE BEAUREGARD

Le dépassement de crédit sur cette opération est lié à la passation d'avenants (travaux en + et en -), aux frais de raccordement ERDF, à une sous-évaluation du montant du projet lors de son inscription au budget primitif.

Pour solder cette opération, il y a lieu d'effectuer les modifications suivantes :

Section d'Investissement Dépenses :

Article 21318.0051	GARAGE ROUTE DE BEAUREGARD	+ 6.700 €
Article 21318.0050	POLE ENFANCE JEUNESSE	-6.700 €

PROGRAMME RENOVATION MAISON POUR TOUS

Pour solder ce projet, et compte tenu des travaux supplémentaires demandés, non prévus dans les marchés (réfection peinture salle M, réfection dallage de l'esplanade, peinture extérieure et réfection de l'étanchéité des studios) il y a lieu d'effectuer les modifications suivantes :

Section d'Investissement Dépenses

Article 21318.0032	MAISON POUR TOUS	+ 48.191,28 €
Article 21318.0059	STUDIOS	+24.506,90 €
Article 21318.0050	POLE ENFANCE	-72.698,18 €

REFECTION ETANCHEITE STUDIOS DE REPETITION MPTC

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, qu'à la suite des travaux de rénovation de la Maison Pour Tous, l'architecte, Monsieur VAISSIERE, vient de constater le mauvais état de l'étanchéité de la toiture terrasse des studios de répétition pour musiques amplifiées. Cette structure a été construite en 2004, et aucune détérioration notoire n'avait pu être constatée avant ce jour sur la toiture.

Vu l'urgence avant la période hivernale, et après consultation, l'entreprise MR ETANCHEITE a été retenue pour la réfection totale de l'étanchéité de la terrasse, pour un montant de 12.409,20 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer le devis et à lancer les travaux.

GRDF - CONVENTION COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ

Monsieur le Maire informe les membres du conseil d'un récent entretien avec le Délégué Territorial de la Haute Loire GRDF, concernant une évolution technologique majeure : la mise à disposition plus fréquente de données de consommation gaz pour l'ensemble des consommateurs grâce au compteur communicant gaz, technologie qui sera déployée sur la commune dans les prochaines années.

Cette infrastructure permettra de développer la satisfaction des consommateurs, et de les rendre acteurs de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition, au quotidien, de leur consommation de gaz naturel.

Il s'agit de l'installation d'une antenne et d'un équipement de collecte de données, sur le toit de la mairie (soit une surface de 0,1m²) avec un remplacement des compteurs gaz existants sur la commune.

Une convention concernant l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur a été établie, et la redevance d'occupation fixée à 50€ annuel.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention avec GRDF.

VERSEMENT PARTICIPATION ORGANISATION RYTHMES SCOLAIRES

Madame Arlette THIEBAULT quitte la salle du conseil municipal.

Monsieur Jacques FIALON ne participe pas aux délibérations du conseil.

Monsieur Marc DELABRE rappelle que la gestion de l'organisation des rythmes scolaires est en partie déléguée au Centre Social (VMAC).

Les prestations sont assurées par VMAC, la MPTC et le personnel communal.

Pour l'année scolaire écoulée 2013/2014, le coût pour la commune s'élève à 39.585,12 €, pour 194 enfants inscrits, ce qui correspond, fond d'amorçage déduit de 50 € par enfant, à 154,04 € par an et par enfant à charge de la commune.

Une première participation de 18.210,68 € a été versée pour le 1^{er} semestre 2013 (de septembre à décembre 2013)

Il reste deux factures à prendre en compte pour la période du 1er janvier au 30 juin 2014 :

- **MPTC : 8.064,44 €** (achat de matériel, intervenants)
- **VMAC : 13.310 €** (achat de matériel, frais de gestion, prestations animateurs)

Soit un total de 21.374,44 € à charge de la collectivité.

Après en avoir délibéré, et pris acte du fonctionnement, des coûts et des participations qui concernent les rythmes scolaires, les membres du conseil municipal approuvent les versements de la participation communale pour un montant total de **21.374,44 €**.

Votes Pour : 21

Vote Contre : 0

Abstentions : 2 (Mme THIEBAULT ; Mr FIALON)

FINANCES – PARTICIPATION COMMUNALE AUX SPECTACLES DE NOEL 2014

Comme les années précédentes, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de renouveler la participation accordée par la commune au titre des spectacles de Noël du groupe scolaire Henri Gallien.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 décembre 2013 qui avait fixé cette participation à 2,50 € par élève.

Monsieur le Maire propose d'augmenter cette participation et de la fixer à 2,60 € par élève, soit environ :

Ecole maternelle Henri Gallien : 70 élèves X 2,60 € = 182 €

Ecole primaire Henri Gallien : 132 élèves X 2,60 € = 343,20 €

Cette participation sera versée directement aux organisateurs des spectacles sur production de factures.

Monsieur le Maire précise que l'APE participe également au financement de ces spectacles.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette proposition.

SUBVENTION AS CHADRAC – AIDE A L'EMPLOI

Monsieur Marc DELABRE, Adjoint au Sport et à la Vie Associative, présente la demande de l'AS CHADRAC, concernant le versement de la subvention d'aide à l'emploi pour le poste occupé par Mr Sylvain VERNAUDON, coordinateur des jeunes et entraîneur de l'équipe de l'AS CHADRAC.

Monsieur DELABRE précise que le versement de cette subvention n'avait pas été voté par le conseil municipal du 23 mai 2014, faute de documents justificatifs.

L'Association a fait parvenir le contrat de travail de Mr VERNAUDON, qui prévoit 338 heures travaillées pour l'année. La subvention initialement prévue peut être votée et versée, soit 2.375 €.

Monsieur DELABRE précise que le Conseil Général de la Haute Loire participe au financement de ce poste, dans le cadre des « aides à l'emploi des animateurs sportifs ».

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le versement de la subvention « aide à l'emploi » pour l'AS CHADRAC.

SUBVENTION D'EQUILIBRE 2014 ESPACE MULTI ACCUEIL L'ARC EN CIEL

Madame Arlette THIEBAULT quitte la salle du conseil municipal.

Monsieur Jacques FIALON ne participe pas aux délibérations du conseil.

Monsieur Marc DELABRE rappelle que la gestion de la crèche est confiée au Centre Social (VMAC), avec un agrément de 15 places, et un taux de remplissage de 85%.

Il présente le budget annuel de la crèche, et les participations des différents partenaires, et informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de verser une subvention d'équilibre de 9.198,08 €. Il rappelle qu'en 2013, cette subvention s'élevait à 13.500 €.

Après en avoir délibéré, et pris acte du fonctionnement, des coûts et des participations qui concernent la gestion de l'espace Multi Accueil, les membres du conseil municipal approuvent le versement de la subvention d'équilibre 2014 pour un montant de 9.198,08 €.

Votes Pour : 21

Vote Contre : 0

Abstentions : 2 (Mme THIEBAULT ; Mr FIALON)

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMITE DE JUMELAGE

ESPALY-CHADRAC-TAUCHA

Monsieur Marc DELABRE, Adjoint à la vie associative, informe les membres du conseil municipal que tous les 2 ans, à l'occasion de la venue de la délégation allemande de TAUCHA, ville jumelle, une réception est organisée à tout de rôle par les communes d'Espaly St Marcel et de Chadrac.

Cette année, c'est la commune de Chadrac qui a été chargée d'organiser le repas et la soirée. Le Comité de jumelage a fait appel à un DJ qui a assuré l'animation, pour un montant de 400 €, prestation réglée directement par le comité de jumelage.

Il y a donc lieu de rembourser cette somme au comité, et de répercuter la moitié de celle-ci, soit 200 €, sur la participation qui sera facturée à la mairie d'Espaly pour cette réception.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition.